

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FCPR AIS FINANCEMENT ENTREPRENEURS

Code ISIN : FR001400E2P6

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management.

www.arkea-am.com, Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financier - AMF est chargée du contrôle de Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n°GP-01000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un FIA soumis au droit français - Classification "Fonds commun de placement à risques". Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)

Durée : La date de création du produit est le 14/09/2023. Ce produit a une durée de vie de 10 ans à compter de la date de création, prorogeable pour trois périodes successives d'un an chacune, soit au maximum jusqu'au 14/09/2036.

Objectifs : Le Fonds est un produit d'investissement dédié principalement au financement indirect de sociétés non cotées ayant leur siège social, leur principal lieu d'établissement ou leur centre de recherche et de développement dans un Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») (ci-après les « Entreprises Cibles »).

Le Fonds poursuit une stratégie d'investissement discrétionnaire.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le Fonds investira principalement dans des organismes de placement collectif (OPC) constitués dans un Etat membre de l'OCDE dont l'objectif principal est d'investir dans des sociétés non admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de services d'investissement autre qu'une société de gestion de portefeuille ou tout autre organisme similaire étranger (les « Marchés d'Instruments Financiers »).

Le Fonds investira principalement sur le marché primaire à travers des fonds de capital investissement et/ou des fonds de dette privée ouverts à la souscription (souscription initiale ou supplémentaire) mais pourra également investir sur le marché secondaire par l'acquisition de parts de fonds de capital investissement et/ou des fonds de dettes privée fermés définitivement à la souscription. Le Fonds s'engage par ailleurs à respecter les règles d'investissement de la Charte du label « Relance ».

Le Fonds investira principalement dans les fonds constitués dans un État membre de l'OCDE dont l'objet principal est d'investir dans des sociétés non cotées (les « Fonds Eligibles au Quota »). Le Fonds pourra notamment investir dans des fonds commun de placement à risques, fonds commun de placement dans l'innovation et/ou des fonds d'investissement de proximité mais également des fonds professionnels spécialisés et des sociétés de libre partenariat.

La part des investissements de capital investissement représentera au maximum 40% de l'actif du Fonds (hors trésorerie) et celle des investissements de dette privée, au minimum 60% (hors trésorerie). Cette répartition sera calculée par transparence au regard des investissements en direct réalisés par les Fonds Eligibles au Quota. Le Fonds investira dans tous les secteurs d'activité.

Les Fonds Eligibles au Quota devront être investis majoritairement dans des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) non cotées ayant leur siège social, leur principal lieu d'établissement ou leur centre de recherche et de développement dans un Etat membre de l'OCDE.

S'agissant des actions de préférence, il est précisé qu'il est possible que les sociétés de gestion des fonds sélectionnés soient amenées à consentir dans le cadre de la négociation d'un investissement dans une Entreprise Cible des droits particuliers aux dirigeants de la société cible (actions à droits de vote double, option d'achat afin de permettre leur relution dans certains cas de surperformance de la société, etc.). Il est précisé que les fonds sélectionnés n'investiront pas, en principe, dans une société uniquement en actions de préférence si bien que l'impact des mécanismes de relation induisant un plafonnement de la plus-value revenant au fonds sélectionné en cas de surperformance sera limitée à la quote-part de l'investissement réalisé en actions de préférence.

Dans un objectif de diversification, et conformément à la réglementation en vigueur, le Fonds pourra également investir au maximum 10% de son actif net dans des FIA ou OPCVM non éligibles au Quota. Il pourra s'agir d'OPCVM et/ou de FIA européens de toute classification, ouverts aux investisseurs non professionnels et/ou professionnels. Ces fonds devront être investis majoritairement sur des actifs libellés en euros.

Les sommes collectées seront, dans l'attente de leur investissement, et conformément à la stratégie d'investissement telle qu'exposée ci-dessus, investies en OPCVM ou FIA monétaires ou obligataires de droit français ou européen sélectionnés par la Société de Gestion (les « Actifs Liquides »). Ces Actifs Liquides représenteront au moins cinq (5)% de l'actif du Fonds.

La Société de Gestion pourra de façon exceptionnelle, discrétionnaire et en vue de couvrir et préserver les actifs du Fonds, et sous réserve de son programme d'activité, investir dans les instruments financiers à terme listés ci-après dans la limite de 100% de l'actif net.

La Société de Gestion a conclu avec Arkea Capital une convention de conseil en investissement aux termes de laquelle Arkea Capital assistera la Société de Gestion dans son analyse et sa compréhension globale du marché des titres non cotés principalement en France. La Société de Gestion reste seule décisionnaire des investissements réalisés pour le Fonds.

Arkea Capital et la Société de Gestion appartiennent au groupe Crédit Mutuel Arkea. Par ailleurs, Arkea Capital est également producteur de fonds qui peuvent être sélectionnés par la Société de Gestion et/ou investis sur des fonds dans lesquels la Société de Gestion pourrait également investir. En ce sens, Arkea Capital et la Société de Gestion ont enrichi leurs dispositifs de gestion des conflits d'intérêts du fait de ces situations.

- Investisseurs de détail visés : Ce produit est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement à la société Suravenir (Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, ayant son siège social 232 rue Général Paulet 29200 Brest, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 330 033 127. Société mixte régie par le code des assurances). Ce produit pourra servir de support à des unités de compte au sens de l'article L.131-1 du code des assurances, de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation. Un investissement dans ce produit implique un niveau significatif de risque et doit par conséquent n'être effectué que par un investisseur capable d'évaluer les risques d'un investissement dans le produit et de supporter les risques que représente un tel investissement. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée, soit jusqu'au 14/09/2033.

- Nom du dépositaire : CACEIS BANK

- La Société de Gestion a le pouvoir de décider, soit la mise en distribution des Revenus Distribuables aux porteurs de parts (le cas échéant, par voie de rachat de parts), soit leur affectation au report à nouveau, soit leur réinvestissement conformément à la stratégie d'investissement du Fonds.

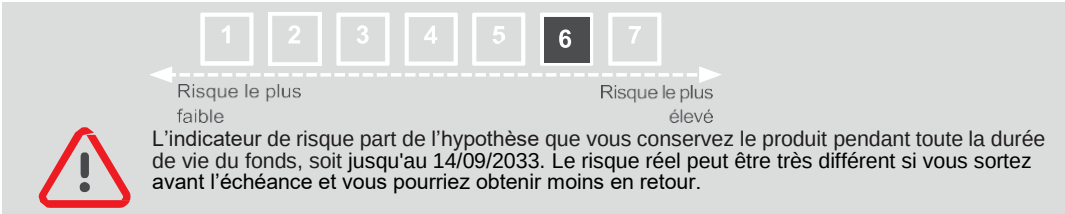
- Les demandes de souscription sont centralisées auprès de la Société de gestion pour les parts au nominatif administré et auprès d'IZNES pour les parts au nominatif pur. Les demandes de souscription doivent être reçues par la Société de gestion ou IZNES au plus tard à 12 heures (HNEC) le Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative.

- Sauf exception, un Porteur ne peut demander le rachat de ses Parts pendant une période de dix (10) ans à compter de la Date de Constitution du Fonds (la « Période de Blocage des Rachats »). Aucune demande de rachat ne peut être faite à compter de la date de décision de dissolution du Fonds.

- Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque synthétique permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance. Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Compte tenu du caractère non coté et non liquide des actifs du fonds, la Société de Gestion pourrait être amenée à décider qu'il est dans l'intérêt des porteurs de proroger la durée du fonds au-delà de la date prévue et dans les conditions prévues au règlement. Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :
Risque de liquidité : détention d'actifs dont la liquidité est faible.
Risque de crédit : baisse de la notation / défaut d'un émetteur.
Risque lié aux dérivés : impacts sur la VL.
Risque de contrepartie : non-respect de ses engagements.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le produit se termine après la date d'échéance (hors éventuelle prolongation) : le 14/09/2033		
Exemple d'investissement 10 000 euros		
Scénarios		Si vous sortez à la date d'échéance *
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5566,44 €
	Rendement annuel moyen	- 5,69%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9482,46 €
	Rendement annuel moyen	-0,53%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12154,14 €
	Rendement annuel moyen	1,97%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	15017,33 €
	Rendement annuel moyen	4,15%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Il n'est pas conseillé de sortir ce produit avant la fin de la période de détention recommandée (soit le 14/09/2036). Les scénarios présentés constituent une estimation de performances potentielles futures construites à partir de données historiques représentative des variations de valeur de marché des classes d'actifs qui composent le fonds. Ils ne constituent pas un indicateur exact et la valeur réelle que vous obtiendrez pourrait s'éloigner sensiblement de ces estimations

*hors éventuelle prolongation

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez à la date d'échéance (hors éventuelle prolongation)
Coûts totaux	5000€
Incidence des coûts annuels*	4,17%

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement en cas de sortie à la date d'échéance (hors éventuelle prolongation). Par exemple, elle montre que si vous sortez à la date d'échéance (hors éventuelle prolongation), il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5.97% avant déduction des coûts et de 1.97% après cette déduction.*

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie (se référer au règlement pour plus de précisions)		Les coûts sont présentés après un an
Coûts d'entrée	2% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Aucun frais de sortie n'existe pour ce produit	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,50% de la valeur de votre investissement par an Ce chiffre se base sur une estimation des frais pour le premier exercice.	150 EUR
Coûts de transaction	2,50% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	250 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	N/A

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : jusqu'au 14/09/2036 (durée maximale du fonds incluant les éventuelles prolongations).

Compte tenu de la stratégie d'investissement et de la nature des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est jusqu'au 14/09/2033, sauf prolongation, cf avertissement ci-dessous. Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles au terme des dix premières années de vie du fonds. Sauf exception, le rachat des parts pendant cette période de dix ans est interdit. Aucune demande de rachat ne peut être faite à compter de la date de décision de dissolution du Fonds.

Le désinvestissement ne peut être que partiel.

Avertissement : la durée de vie du fonds est de dix (10) ans suivant le premier jour de la période de souscription. Cette durée pourra être prorogée trois (3) fois pour une durée d'un (1) an chacune à la seule discrétion de la société de gestion du fonds. Il est rappelé que conformément à l'article L. 214-28 VII du Code monétaire et financier, les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci avant l'expiration de la période de blocage des rachats. Au terme de cette période, les porteurs de parts peuvent exiger la liquidation du fonds si leurs demandes de remboursement n'ont pas été satisfaites dans le délai d'un (1) an.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq Kerhuon.

Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de Arkéa Asset Management ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative des parts du produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Le Fonds intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »).

La responsabilité de Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/10/2023. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.